



Mairie  
**d'OYEU 38690**  
Tél : 04 76 06 63 56

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022 :

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/04/2022.

### **PRESENTS :**

Jean-Noël PIOTIN, Christophe BENOIT, Évelyne DUVERT, Gilles RULLIERE, Cécile MEYER, Jean-Marc VALLET, Nathalie BEAUJEAN, Ingrid SANFILIPPO, Brigitte AUBERT, Christelle MEYER, Philippe MOUTINHO et Jérôme PECQUET.

### **EXCUSES :**

Serge BARANIECKI donne pouvoir à Jean-Marc VALLET, Marie-Hélène PILOT donne pouvoir à Nathalie BEAUJEAN et Laurent GREYNAT donne pouvoir à Christophe BENOIT.

Mme Brigitte AUBERT est désignée secrétaire de séance.

La séance commence à 20h00.

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2022 :**

Présents : 12      Votants : 15      Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 3

### **Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 25 mars 2022 :**

Présents : 12      Votants : 15      Pour : 12      Contre : 0      Abstentions : 3

Pas de remarques, les comptes rendus du 24 et 25 mars 2022 sont approuvés.

## URBANISME :

### **Déclarations préalables acceptées :**

- DP 038 287 22 10014 : Mr LOALENEUR René- Isolation extérieure + crépi.
- DP 038 287 22 10015 : Mr JAMET Jérémie- Abri de jardin 6m<sup>2</sup>.

### **Permis de construire Acceptés :**

- PC 038 287 21 20027 : Mr OLIVEIRA/Mme LATOSI- Maison individuelle.
- PC 038 287 21 20026 : Mr DI PRIMA/Mme MARRY- Maison individuelle.

## DÉLIBÉRATIONS :

### **D2022-17 : Création d'un Relais Poste-Commerçant :**

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 000 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes.

En accord avec l'Association des Maires de France, la Poste propose la mise en place d'agences postales communales ou de relais-poste commerçants, offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire.

M. Le Maire rappelle que le projet initial du commerce « Le Local » prévoit d'intégrer dans son offre les services de La Poste.

Après concertation avec les représentants de la Poste, le déploiement de l'agence postale communale vers le commerce « Le Local » peut s'effectuer pour décembre 2022 sans interruption de service.

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de transférer les services de l'agence postale communale vers le commerce « Le Local ».
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater La Poste pour le déploiement du projet et à signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 12      Votants : 15      Pour : 11      Contre : 0      Abstentions : 4

**La délibération est adoptée.**

#### **D2022-18 : Demande de subvention DETR pour la sécurisation de l'impasse des champs :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Noël PIOTIN, Maire, Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de lancer un programme de travaux, pour la sécurisation de la voirie communale « impasse des champs », chiffré à 36 657,45 €.  
Dans ce cadre, et afin de mener à bien ce projet, M. Le Maire propose de déposer une demande subvention DETR selon le plan de financement suivant :

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T. de la subvention</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi)</b>	<b>Taux</b>
DETR	7 331.49 €	27/12/2021		20%
Département	12 830 €	27/12/2021		35%
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>20 161.49 €</b>			<b>55%</b>
Participation du demandeur : - autofinancement	16 495.96 €			45%
<b>TOTAL</b>	<b>36 657.45</b>			<b>100 %</b>

Le Maire entendu, le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de déposer une demande de subvention DETR auprès de la Sous-Préfecture de la Tour-du-Pin et selon le plan de financement ci-dessus exposé.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

Présents : 12      Votants : 15      Pour : 15      Contre : 0      Abstentions : 0

**La délibération est adoptée.**

➤ **Rapports annuels sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable, de l'assainissement et de l'assainissement non collectif année 2020 :**

Ces rapports ont été adoptés par délibération du 22/11/2021 par le conseil communautaire de la CCBE. Conformément au Code général des Collectivités territoriales, ces rapports sont transmis aux communes adhérentes ayant délégué leur compétence à l'intercommunalité, pour présentation au conseil municipal. Ces documents sont publics et peuvent être consultés également par les usagers au siège de la Communauté de Communes à Colombe.

Ces 3 rapports ont donc été transmis par mail aux élus, et n'ont pas engendré de questions de leur part. M. le Maire précise que, pour toute question complémentaire, il est possible d'envoyer un mail aux services concernés.

➤ **Devis demandés :**

- Mission d'études portant sur la réalisation d'un « trottoir » qui irait du haut Verney jusqu'au city stade : devis demandé au Bureau d'Etudes Techniques ALP'ETUDES :

Ce devis comporte la synthèse de l'existant, l'élaboration du plan de « trottoir », le chiffrage, une réunion de présentation, une réunion publique et l'établissement d'un dossier de subvention et se monte à 4800 €.

Christophe Benoit note la très bonne implantation départementale de ce bureau d'études dans le domaine de la voirie.

Les élus pointent la nécessité d'avoir recours aux compétences des Ingénieurs conseil d'un bureau d'études, et l'intérêt d'une réunion publique pour une bonne intégration des demandes des habitants d'Oyeu ainsi que leur information.

M. Jean-Marc Vallet pose la question de l'agrandissement de la route à certains endroits très étroits et de la possible expropriation qui en découlerait. M. le Maire indique que la route doit au minimum faire 3m50. Le conseil municipal donne son accord pour que cette mission d'études soit réalisée.

- Mise en sécurité des moteurs des cloches de l'Eglise d'Oyeu :

Ce devis a été demandé à la Société BODET Campanaire qui réalise déjà le contrôle des cloches. Il se monte à 4732,27 €.

Cette sécurisation s'avère nécessaire pour éviter tout accident (départ de feu ...) et garantir la sécurité de nos employés communaux.

Le conseil municipal donne son accord pour cette intervention.

➤ **Fourniture d'un adoucisseur d'eau pour Le Local :**

Le gérant a dû faire intervenir un plombier plusieurs fois pour des problèmes de calcaire dans les tuyaux d'eau. Il sollicite donc la mairie pour l'installation d'un adoucisseur d'eau.

Il en existe 2 types (sel ou membranes) dont le coût va du simple au double (2000 € vs 4000 €).

Le conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire fasse des demandes de devis.

➤ **Avancement des travaux :**

- City stade :

Une barrière devant le city stade va être installée rapidement,

Des espaces verts sont prévus avec la plantation de trois arbres,

Commande de 2 bancs (avec le banc existant, cela fera 3 bancs) et de 10 emplacements de vélos.

- Nouvelle cantine :

M. le Maire est en attente des devis des entreprises de maçonnerie pour lancer les bons de commande.

## ➤ Retour des Commissions :

### - Journée d'action collective « je nettoie mon village » - Mme Ingrid Sanfilippo :

Cette action a été organisée en collaboration avec l'école d'Oyeu : vendredi 8 avril, 68 enfants ont participé à cet évènement, avec l'aide d'encadrants et de l'ambassadeur du tri CCBE. Seule une classe n'a pu se joindre à cet évènement, faute d'accompagnants.

La directrice de l'école a fait part de la réussite de cette journée et de ses remerciements pour l'engagement de l'équipe municipale, notamment pour le matériel et le goûter des enfants.

Pour ce qui concerne les habitants, le rendez-vous était donné le samedi 9 avril avec une faible participation qui peut s'expliquer, en partie, par un temps très froid, un rendez-vous donné à 9 h, peut-être trop tôt, et du fait d'une première édition.

**Remarques :** Beaucoup de mégots retrouvés aux abords du citystade et de l'école, une réflexion est menée pour installer des cendriers ou envisager une interdiction de fumer par un arrêté du Maire sur ces lieux.

### - Commission Culture CCBE - Mme Nathalie Beaujean :

Cette commission a principalement abordé 3 sujets :

- ✓ Organisation du « Renc'Art », festival Art de rue le 24 juin 2022, de 16h30 à minuit, à Le Grand Lemps, au Parc de la Mairie. Ce festival comportera un spectacle de feu et va nécessiter un appel à volontaires (Plan Vigipirate).
- ✓ Recherche d'un encadrant pour le secteur Jeunesse.
- ✓ Organisation d'une animation « Voyage Ludique », le 7 juillet 2022. Animation élaborée par la CCBE en association avec Le Local.

### - Commission Sociale CSAT CCBE – Mme Cécile Meyer :

Les différents points évoqués sont les suivants :

- ✓ Des familles ukrainiennes ont été accueillies sur le secteur.
- ✓ Nouvelle directrice du Pôle Développement Social.
- ✓ A la suite de nombreux départs au niveau des Centres Sociaux, des recrutements de personnels qualifiés sont en cours.
- ✓ Un point a été fait sur la situation budgétaire et sur le fonctionnement de la CCBE: un audit par le cabinet de conseil SEMAPHORES a été réalisé, en attente d'être communiqué.
- ✓ Un espace France Services (guichet unique pour toutes les démarches administratives du quotidien) sera ouvert à Le Grand Lemps dans les locaux du Trésor Public, d'ici à 2023.

Présentation des développements futurs :

- ✓ Exposition estivale collaborative avec un thème non imposé,
- ✓ Projet culturel 2022/2023,
- ✓ Agrandissement de l'auditorium de La Fée Verte,
- ✓ Réalisation d'une documentation de présentation de La Fée Verte à destination des enseignants.

Un bilan de fonctionnement de la commission CSAT est à envisager : le nombre élevé de réunions et sous-réunions peut décourager les bonnes volontés et freiner les projets. Un retour des élus de la commission sur leur ressenti à ce sujet est attendu.

### - Menuiserie/ Local Usine – M. Jérôme Pecquet :

Le gérant cherche un repreneur et son expropriation est prévue en juillet 2022. Le repreneur devra donc chercher un nouveau lieu et des démarches ont déjà été entreprises dans ce sens avec les différentes instances économiques locales. Un dossier de présentation de l'entreprise, avec pour objectif la transmission de la menuiserie, va permettre de maximiser cette transmission. Il comprend une présentation générale, les partenariats, la présentation des locaux, des outils de production, les chiffres clés, les actions et communications commerciales, et les modalités de cession. Une diffusion régionale de ce dossier sera faite.

- Autres questions :

✓ Remise en état du chemin de Montchardon à prévoir.

✓ Mise aux normes de l'aire naturelle de camping : 2 bungalows sont implantés dans une zone agricole, un contrôle de la DTT est prévu en mai.

✓ Sécurité routière :

Le tronçon de route entre le Bourg et le Vernay est actuellement une route départementale et la limite de vitesse est donc de 70 km/h.

Depuis la réalisation du city stade et de l'aire de jeu pour les enfants, il semble que la vitesse des voitures à ce niveau devienne dangereuse pour les jeunes qui s'y rendent à pied ou à vélo.

Peut-on envisager une diminution de cette vitesse limite (50 km/h) ou tout autre moyen (radar neutre par ex.) pour sécuriser cette portion de route ? Des pistes sont étudiées pour répondre à cette problématique.

✓ Panneau d'affichage lumineux : voir pour le déplacer au bord de la route pour une meilleure lisibilité ou en prévoir un plus grand.

✓ La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11 h.

✓ Le 30 avril, fête de la Légion.

**Fin de séance à 21h30 prochain Conseil Municipal le mercredi 19 mai 2022 à 20h.**